



PREFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Préfecture
DPPAT
Pôle E
Aff. suivie par :
Ludivine Quédinet
Tel : 0.508.41.10.18
Courriel : ludivine.queuedinet@spm.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 143 du 23 mars 2018, le préfet de Saint-Pierre et Miquelon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles littoraux de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pendant la durée de l'enquête, soit du vendredi 20 avril 2018 au mardi 29 mai 2018 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre ainsi qu'à la mairie de Miquelon-Langlade aux heures habituelles d'ouvertures.

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans chaque mairie, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Pierre ou à la mairie de Miquelon-Langlade ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique@spm.gouv.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès du service énergie, risques, aménagement et prospectives (SERAP) de la DTAM.

Monsieur Eric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues :

A la mairie de Saint-Pierre :

- le samedi 21 avril 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 27 avril 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 2 mai 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 9 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le lundi 14 mai 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- le mardi 29 mai 2018 de 9h00 à 12h00.

A la mairie de Miquelon-Langlade :

- le mardi 24 avril 2018 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30;
- le vendredi 4 mai 2018 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30;
- le samedi 5 mai 2018 de 9h30 à 12h00 ;
- du mardi 22 mai 2018 au vendredi 25 mai de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la préfecture, dans les deux mairies et sur le site Internet de la préfecture - www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr -, dès leur réception.

Saint-Pierre, le 26 MARS 2018

Le préfet,

Pour le Préfet, et par Délégation
Le Secrétaire Général

Afif LAZRAK